	T	héâtre	2023	/ 2024	4			
NOM:		Prénom :						
Date de naissance :		Nom responsable légal :						
Adresse :						(	2500	
Code postal :		Ville :		Portable :	:	20		
Mail obligatoire :						V	205	
(Pour les mineurs, téléphor	ne et email d	u responsab	le légal)					
Je souhaite être informé(e	) des procha	ins spectacle	es et évène	ments de la N	MLC		MLC	
☐ Théâtre enfants 7-10 ans (sam	edi 11h)	□ть	óâtro adultos (n	porcradi 21h)	The	éâtre Impro (mercredi 1	9h)	
Théâtre pré-ados 10-13 ans (sa	amedi 9h30)	Théâtre adultes (mercredi 21h)			The	Théâtre Impro (jeudi 21h)		
Théâtre ados 13-16 ans (mercr	edi 17h30)	Théâtre adultes (jeudi 19h)			<u>=</u>	Atelier Studio (vendredi 21h) Troupe de l'Ephémère (mardi 21h)		
Théâtre espoirs (mardi 19h)					170	upe de l'Ephemere (mar	ui ziii)	
	•			-	n de 31€ sur chèq un même adhérent : réc			
		Comptant	ou	Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3		
activité :	( (225)						+ 1 chèque de 31€	
déduction famille ou multi-activite Déduction Pass-jeunes (St-rémy /					]		par adhérent	
				Chèque 1	Chèque 2	Chèque 3		
OTAL								
Sanque								
° chèque metteur					+			
	Sig	nature de	l'adhérer	nt ou du rep	orésentant légal			
Je soussigné	3.6	,						
ai pris connaissance et accepte l autorise la diffusion sur le site d infant figure autorise l'animateur responsabl	e la MLC ou sur	tout support of	des photos pri			•	ssité	
Je soundite une attestation de suivi de cours pour mon el					Date et signature mention "lu et approu	ate et signature Jention "lu et approuvé"		
I	2 chèques à l'inscription ou paiement éche							
2 cneque:		à l'inscription ou paiement éc Adhésion 3 chèques + 1 chèque						
nfants	268	31	90	89	89	Samedi 11h - 12h	30	
ré-ados	268	31	90	89	89	Samedi 9h30 - 11	h	

## Mercredi 17h30 - 19h Ados Espoirs Impro et théâtre Mardi 19h - 20h30 Adultes Théâtre Mercredi 21h-23h/Jeudi 19h-21h Mercredi 19h-20h30/Jeudi 21h-22h30 impro Vendredi 21h - 23h30 Atelier Studio Mardi 21h - 23h30 Troupe de l'Ephémère

## Modalités de règlement

Règlement en 2 ou 4 chèques à l'ordre de "MLC St Rémy" ou en espèces. Encaissement début novembre, janvier et avril.

L'adhésion doit être payée par un chèque séparé, elle n'est pas remboursable,

Les nouveaux adhérents peuvent annuler leur inscription à l'issue des 2 premières séances.

L'adhérent doit inscrire son nom et le cours choisi au dos de chaque chèque

## **Engagement**